

Initiatives parlementaires

plus vaste processus de consultation jamais entrepris avant la présentation d'un budget.

Nous l'avons fait sans augmenter l'impôt sur le revenu. Nous l'avons fait sans imposer les régimes de soins dentaires et médicaux offerts par l'employeur. Nous l'avons fait sans apporter beaucoup de changements qui toucheraient considérablement les cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Nous l'avons fait sans imposer les gains de loterie, contrairement à ce que beaucoup de gens croyaient. Certaines personnes m'ont dit de ne pas imposer les gains à la loto. Je leur ai répondu que si elles gagnaient un million de dollars, que ce montant était impossible et qu'elles ne voulaient pas payer l'impôt, je suis sûr que d'autres seraient prêtes à prendre leur billet.

Nous l'avons fait sans changer l'impôt sur les gains en capital des petites entreprises et des agriculteurs. Ce faisant, nous avons reconnu l'importance des petites entreprises et des agriculteurs dans l'économie canadienne. Du côté des recettes, nous l'avons fait en augmentant le prix de l'essence d'un cent et demi le litre. Je pense que c'est juste et équitable, dans tout le pays.

Nous l'avons fait, aussi, en réduisant la taille du gouvernement. Je sais que les habitants de ma circonscription, Prince Edward—Hastings, devront faire leur part et qu'ils la feront.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Comme il est 13 h 43, conformément à l'article 73 du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour trancher la question dont nous sommes saisis.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

• (1345)

M. Boudria: Monsieur le Président, en raison de la déclaration ministérielle, l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne devrait commencer, je crois, que dans 15 minutes. Toutefois, si les députés sont d'accord, peut-être pourrait-elle commencer immédiatement, avec le consentement unanime de la Chambre?

Le président suppléant (M. Kilger): La présidence peut peut-être aider la Chambre si le whip en chef du gouvernement veut bien s'approcher un moment du fauteuil.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Conformément à ce dont nous avons discuté brièvement tout à l'heure, au lieu de suspendre la séance pendant 15 minutes comme la Chambre le fait normalement en de tels cas, je pense

que vous constateriez qu'il y a consentement unanime à passer immédiatement aux initiatives parlementaires, étant donné que la Chambre n'est saisie d'aucun autre projet de loi.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion du whip en chef du gouvernement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 h 50, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.) propose: Que le projet de loi C-247, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants).

Ce projet de loi accorderait à tous les parents une déduction d'impôt de 5 000 \$ ou de 3 000 \$ par enfant pour les aider à assumer le coût de plus en plus élevé de l'éducation d'un enfant, tout en éliminant la discrimination que la loi de l'impôt exerce actuellement contre les parents qui restent à la maison ou qui n'utilisent pas les services d'une garderie. Tous les parents pourraient se prévaloir de la même déduction, quels que soient leur revenu, leur état civil, leur situation maritale, leur emploi ou le genre de service de garde qu'ils utilisent.

• (1350)

Je vais lire un passage d'un document de travail qu'on m'a envoyé. Celui-ci n'a pas été rédigé par un groupe d'intérêts, mais par deux Ontariennes, M^{mes} Cheryl Stewart et Sandra Evans. Il se lit comme suit:

Nous sommes des mères canadiennes qui travaillent à plein temps à la maison, à élever nos enfants.

Nous avions toutes deux une carrière fructueuse sur le marché du travail avant de choisir de rester à la maison pour nous occuper de nos enfants.

Nous sommes inquiètes devant la tendance actuelle des études sur la garde d'enfants, qui semblent vouloir institutionnaliser ces services et passer outre à toute autre forme de garde. Ces études ne font notamment aucun cas des parents qui choisissent de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants.

Selon Statistique Canada, 68,5 p. 100 des femmes qui ont des enfants de moins de trois ans et qui ont un conjoint ainsi que 62 p. 100 de celles qui ont des enfants de trois à cinq ans restent à la maison à plein temps ou ont un emploi à temps partiel. Sur l'ensemble des femmes ayant un conjoint et des enfants de moins de 16 ans, 57,6 p. 100 ont décidé soit de rester à la maison à plein temps ou de travailler à temps partiel.